

## DECISION DU PRESIDENT

**Décision n°2026-50 : Compétence Enfance Jeunesse \_ Lieu d'Accueil Enfants Parents « La bulle d'air »  
Mise à disposition de locaux par la Commune de Colonzelle – Réalisation d'aménagements intérieurs nécessaires à l'organisation du service.**

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que par délibération n°2025-92 du 25 septembre 2025, le Conseil Communautaire a validé la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant avec un accueil à Valréas, mutualisé avec le Relais Petite Enfance et un accueil à Colonzelle,

Vu la décision du Président n°2026-20 du 03 février 2026 autorisant la signature d'une convention d'utilisation de l'Espace Peyrolles avec la Commune de Colonzelle (26230) en vue de l'organisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunal, à compter du 1er janvier 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'aménagement d'un placard, destiné au rangement de l'ensemble du matériel (jeux, mobilier) dans un espace propre et sécurisé, étant précisé que ce matériel est actuellement déposé au sol et sans protection,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette prestation et l'analyse des offres,

**Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :**

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** l'offre tarifaire de l'entreprise L'Atelier du Bois, sise 35 avenue de Saint Paul - 26130 MONTSEGUR SUR LAUZON, représentée par Monsieur Baptiste Veyrenc, portant sur la fabrication et la pose d'un placard de rangement sécurisé au sein de l'Espace Peyrolles (26230 COLONZELLE), étant précisé que le montant de la prestation s'établit à 3.213,14 € HT, soit à 3.855,77 € TTC.

**Article 2 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 : D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 22 mai 2026  
Le Président,  
Jean-Louis MARTIN

